



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**.

### PRÉSENTS

Date de la convocation :  
**20 mars 2024**

**NICLOUX** Didier ■ **DI BARTOLOMÉO** Roland ■ **BASTIEN** Laure ■ **GROSJEAN** Nadine ■ **KAIZER** Didier ■ **LANGMAR** Déborah ■ **MARIAGE** Sébastien ■ **NO-WAK** Alain ■ **RENOIR** Isabelle ■ **SALVUCCI** Stéphanie ■ **VARNIER** Jean-Charles.

Date d'affichage :  
**20 mars 2024**

### ABSENTS

Nombre de conseillers  
élus : **15**  
Nombre de conseillers en  
fonction : **14**  
Nombre de conseillers  
présents : **12**

**DEUWEL** Audrey (procuration à Nadine Grosjean) ■ **GRÉGORIS** Emmanuel (procuration à Roland Di Bartoloméo)

### ORDRE DU JOUR

Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Écoles : Regroupement des directions scolaires  
*Rapporteur : Monsieur Alain Nowak*
3. Achat d'un tracteur  
*Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux*
4. Cœur de village : travaux d'aménagement  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*
5. Subventions aux associations : acompte 2024  
*Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Varnier*
6. APE : Subvention exceptionnelle  
*Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Varnier*
7. Espace socioculturel : révision des tarifs de location  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*
8. MAM : révision des tarifs  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*
9. Migration du serveur de communication en voix sur IP  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*
10. SIVU ECLOS : 1<sup>re</sup> contribution 2024  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*
11. Fiscalité : vote des taxes d'imposition pour l'année 2024  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*
12. Divers

Secrétaire de séance :  
**Stéphanie SALVUCCI**

Monsieur le Maire remercie Alain Nowak et les membres de la commission culture pour leur travail à l'occasion des deux dernières manifestations, le salon du livre et le gala lyrique. Il remercie également Jean-Charle Varrier et la commission de la communication pour la sortie du dernier *Kanfen infos*.

Monsieur le Maire fait ensuite un point de situation sur les dossiers en cours :

**Cimetière forestier :**

Maintenant que les travaux sont achevés, il faut penser à actualiser le règlement de cimetière pour prendre en compte cette nouvelle configuration.

**Regroupement scolaire :**

Les deux conseils d'école ont émis un avis favorable.

**Police intercommunale :**

Le recrutement d'un policier est en cours.

**Travaux du presbytère :**

Les travaux pourraient commencer avant l'été ou à l'automne.

**SIVU ECLOS :**

La construction d'un nouveau bâtiment administratif est en projet sur le site mis à disposition par une commune membre.

## N° 2024-15 – Approbation du compte rendu de la séance du 19 février 2024

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 19 février 2024 est adopté à l'unanimité.

*Suivent les signatures au registre des délibérations.*

## N° 2024-16 – Écoles : Regroupement des directions scolaires

*Rapporteur : Alain Nowak*

Par lettre en date du 20 février 2024, les services de l'Éducation Nationale nous ont informés du retrait du 4<sup>e</sup> poste d'enseignant à l'école élémentaire.

L'inspectrice de circonscription nous a, par ailleurs, fait part que cette décision serait annulée si le conseil d'école et le conseil municipal s'accordaient pour un regroupement des écoles maternelles et élémentaires sous une même direction.

Les deux conseils d'écoles ont été consultés lors des réunions des 21 et 22 mars et ont émis un avis favorable à ce regroupement.

De surcroît, ce regroupement de direction permettrait au directeur de l'école élémentaire de bénéficier d'une décharge de service supplémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'autoriser** le regroupement de directions de l'école maternelle Jeanne d'Autel et de l'école élémentaire Jean de Raville ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signifier cette décision à l'Inspectrice d'Académie.

## N° 2024-17 – Achat d'un tracteur

*Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux*

Le tracteur acquis en 2007, est en fin de vie et nécessite des frais d'entretien de plus en plus coûteux.

Il y a donc urgence d'investir dans l'achat un nouveau tracteur pour les services techniques.

Le dernier devis pour sa remise en circulation s'élève à 10 372,99 € HT soit 14 447,59 € TTC.

Un devis a été demandé à la société ROCHA de Thionville qui a fait une proposition pour un tracteur KUBOTA d'un montant de 14 064,58 € HT soit 16 877,50 € TTC.

Cette dépense d'investissement sera financée sur le budget primitif 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** l'achat d'un tracteur *KUBOTA* pour les services techniques pour un montant de 14 064,58 € HT soit 16 877,50 € TTC ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération.

### N° 2024-18 – Cœur de village : travaux d'aménagement

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

Par délibération en date du 14 décembre 2022, le conseil municipal a émis un avis favorable à la réalisation d'un parc "Coeur de village" au lieu dit Hinkelter/Klopp.

L'aménagement de ce lieu comprend notamment des travaux de remise en état des lieux (débroussaillage, évacuation des déchets...).

Il est proposé de confier cette opération à l'entreprise Sarl KAIZER de Kanfen pour un montant de 3 500 € HT soit 4 200,00 € TTC.

Par ailleurs, la commune a sollicité plusieurs entreprises pour effectuer des travaux relatifs à la récupération des eaux pluviales comprenant la création de noues paysagères, l'installation de 2 cuves de récupération et la pose de gaines drainantes.

Sur les 2 entreprises consultées, il s'avère que l'entreprise Sarl KAIZER de Kanfen a fait la meilleure offre pour un montant de 30 823,50 € HT soit 36 988,20 € TTC.

Pour information, la commune a obtenu une subvention de la Région Grand Est pour un montant de 7 454 € pour l'opération de récupération des eaux pluviales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** les travaux de nettoyage de la zone *Cœur de Village* par l'entreprise Sarl KAIZER pour un montant total de 3 500 € HT soit 4 200,00 € TTC ;
- **d'accepter** les travaux d'aménagement de la zone *Cœur de Village* par l'entreprise Sarl KAIZER pour un montant total de 30 823,50 € HT soit 36 988,20 € TTC ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les devis correspondants ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération.

### N° 2024-19 – Subventions aux associations : acompte 2024

Rapporteur : *Monsieur Jean-Charles Varnier*

Chaque année au moment de l'établissement du budget primitif, la commission « vie associative » qui a la charge de l'examen des demandes de subventions en provenance du monde associatif, doit faire une proposi-

tion d'attribution des subventions après s'être assurée du bien-fondé des demandes et de la bonne utilisation des deniers publics.

Sur la base de ces informations, la commission propose, avant l'attribution définitive des subventions allouées aux associations, de procéder au versement d'un acompte sur la base de 50 % du montant attribué en 2023 conformément au tableau ci-après.

Les associations concernées par cette proposition sont les suivantes :

ASSOCIATIONS	Montants 2023	Acompte 2024	Montant de l'acompte
Pétanque Kanfenoise	1 419,50 €	50 %	709,75 €
Association Sportive Handball	4 155,00 €	50 %	2 077,50 €
Association « Bouger à Kanfen » <i>Tickets "fête de l'été"</i>	1 945,00 €	50 %	972,50 € 36,00 €
Karaté Club Kanfen	1 121,50 €	50 %	560,75 €
Club du 3 <sup>e</sup> âge	500,00 €	50 %	250,00 €
Association des Arboriculteurs	700,00 €	50 %	350,00 €
Association Kanfenoise Loisirs Arts Manuels <i>Tickets "fête de l'été"</i>	700,00 €	50 %	350,00 € 10,50 €
Association des Parents d'Élèves	1 250,00 €	50 %	625,00 €
Association « Les loups de la Moselle »	400,00 €	50 %	200,00 €
	<b>12 191,00 €</b>		<b>6 142,00 €</b>

De même, il est proposé d'attribuer une subvention au titre de l'année 2024 aux écoles conformément au tableau ci-après.

ÉCOLES	Subventions 2024
École primaire : participation aux frais de transport (4 classes)	2 668,00 €
École maternelle : participation aux frais de transport (2 classes)	1 334,00 €
	<b>4 002,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** le versement d'un acompte de 50 % du montant de la subvention 2024 aux associations locales susvisées, étant précisé que les conseillers municipaux membres des associations bénéficiaires de subvention n'ont pas pris part au vote ;
- **d'accepter** le versement de la participation aux transports de l'école élémentaire et de l'école maternelle au titre de l'année 2024 conformément au tableau ci-dessus ;
- **d'accepter** le versement des subventions pour un montant total de 10 144,00 € ;
- **de prélever** cette somme sur les crédits votés au chapitre 65 par le conseil municipal lors du vote du budget primitif 2024.

## N° 2024-20 – APE : Subvention exceptionnelle

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Varnier

À l'occasion de la fête de Saint-Nicolas, la commune a pour habitude de faire appel à l'Association des Parents d'Élèves afin de passer une commande commune de chocolats à distribuer aux enfants.

Pour cette année, le montant de la commande communale s'élève à 764,50 €.

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle du même montant à cette association qui a réglé l'intégralité de la facture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 764,50 € à l'Association des Parents d'Élèves.

## N° 2024-21 – Espace socioculturel : révision des tarifs de location

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors de la mise en service de l'espace socioculturel, le conseil municipal a établi une tarification de location de cet équipement.

Avec l'augmentation des coûts liés à l'utilisation de cet espace (fluides, frais d'entretien...), il est nécessaire de procéder à une revalorisation de cette tarification.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'adopter le tableau ci-dessous qui fixe les nouveaux tarifs de location applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Tarifs pour les Kanfenois	Anciens tarifs 1 jour	Nouveaux tarifs 1 jour	Anciens tarifs Week-end	Nouveaux tarifs Week-end
<b>Salle principale + hall d'entrée + bar</b>				
Associations	120 €	120 €	200 €	<i>inchangé</i>
Particuliers	250 €	<b>300 €</b>	350 €	<i>inchangé</i>
<b>Salle principale + hall d'entrée + cuisine + bar</b>				
Associations (manifestations)	160 €	160 €	300 €	<i>inchangé</i>
Particuliers	350 €	<b>400 €</b>	650 €	<i>inchangé</i>
<b>Bar seul dans le cadre de manifestations</b>				
Associations	20 €	20 €	50 €	<i>inchangé</i>
Caution salle	2 000 €	2 000 €	2 000 €	<i>inchangé</i>
Caution bar	1 000 €	1 000 €	1 000 €	<i>inchangé</i>
Location percolateur (à l'unité)	10 €	10 €	10 €	<i>inchangé</i>
Location micro-onde	10 €	10 €	10 €	<i>inchangé</i>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** les nouveaux tarifs de location de l'espace socioculturel ci-dessus présentés qui seront applicables au 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

#### N° 2024-22 – MAM : révision des tarifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique de développement des services de la petite enfance, la commune a mis à disposition l'ancienne école maternelle à un regroupement de quatre assistantes maternelles.

Si la mise à disposition de ce bâtiment s'effectue à titre gratuit, il est cependant demandé aux occupants de s'acquitter d'une somme forfaitaire de 80 € par mois et par assistante maternelle pour couvrir les frais de fonctionnement (chauffage, eau, électricité, entretiens divers).

Avec la hausse du tarif des fluides, il est proposé au conseil municipal de porter cette contribution forfaitaire à 100 € par mois et par assistante maternelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **de fixer** la participation financière aux frais de fonctionnement de cet équipement à 100 € par mois et par assistante maternelle à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les dispositions pour la mise en œuvre de cette décision.

#### N° 2024-23 – Migration du serveur de communication en voix sur IP

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le propriétaire du réseau télécom historique, Orange, a annoncé la fermeture progressive du réseau « cuivre » sur tout le territoire d'ici 2030. Le réseau en fibre optique a vocation à se substituer au réseau cuivre vieillissant sur lequel reposent le réseau téléphonique commuté (RTC) et les services internet DSL.

Le chantier de fermeture se déroulera de 2023 à 2030 et concerne l'ensemble des locaux utilisant encore les services basés sur le réseau cuivre, qu'ils soient particuliers, entreprises ou administrations.

La commune de Kanfen bénéficiant de la fibre optique, elle peut migrer son serveur de communication actuellement en Numéris vers une solution en voix sur IP.

Un devis a été demandé à l'entreprise Lambert Téléphonie pour un montant de 2 250,00 HT soit 2700 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** le devis de l'entreprise Lambert Téléphonie pour la migration du serveur de communication en voix sur IP pour un montant de 2 250,00 HT soit 2700 € TTC ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération.

#### N° 2024-24 – SIVU ECLOS : 1<sup>re</sup> contribution 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibérations n°2021-20 en date du 6 avril 2021 et n°2021-33 en date du 12 juillet 2021, le conseil municipal a accepté l'adhésion de la commune au nouveau syndicat intercommunal créé pour assurer la gestion des activités périscolaires et extra-périscolaires sur le territoire de sept communes.

Le conseil municipal propose, à défaut d'une demande du SIVU ECLOS, une 1<sup>re</sup> contribution de 20 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** le versement de cette 1<sup>re</sup> contribution pour un montant de 20 000 € sur le budget 2024.

#### N° 2024-25 – Fiscalité : vote des taxes d'imposition pour l'année 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif pour l'exercice 2024, le conseil municipal doit se prononcer sur les taux des taxes communales applicables pour l'année 2024.

En date du 19 février 2024, il a approuvé une délibération qui présentait une erreur concernant "la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants".

Cette présente délibération annule et remplace la délibération n°2024-06.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **de fixer** les trois taxes applicables pour l'année 2023 à savoir :
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants ..... **13,60 %**
  - Taxe foncière (bâti) : ..... **32 %**
  - Taxe foncière (non bâti) : ..... **78,65 %**

#### Divers

Néant

Aucune autre observation n'étant formulée, la séance est levée à 21 h 30.

La secrétaire



**Stéphanie SALVUCCI**

Le Maire



**Denis BAUR**